

**COMITÉ DE DISCIPLINE DE
L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO**

ENTRE :

ROSE (ROSETTA) MARIE DONATELLI-VENNERI

et

L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

**AVIS D'AUDIENCE
concernant une
DEMANDE DE REMISE EN VIGUEUR DU CERTIFICAT**

LE COMITÉ DE DISCIPLINE DE L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO, conformément à l'article 33 de la *Loi de 1996 sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* et à la règle 17.01 des *Règles de procédure du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle* (les «Règles de procédure»), entendra la demande de remise en vigueur du certificat de Rose (Rosetta) Marie Donatelli-Venneri le 3 novembre 2026, à 9 h.

VOUS AVEZ LE DROIT D'ASSISTER À L'AUDIENCE ET D'Y ÊTRE REPRÉSENTÉE PAR UN AVOCAT. L'audience se tiendra par voie électronique à l'aide d'équipement d'audioconférence ou de visioconférence, conformément aux Règles de procédure et à la *Loi sur l'exercice des compétences légales*, Lois refondues de l'Ontario de 1990, chapitre S.22.

SI VOUS N'ASSISTEZ PAS À L'AUDIENCE À LA DATE FIXÉE, LE COMITÉ DE DISCIPLINE POURRAIT TENIR L'AUDIENCE EN VOTRE ABSENCE, CONSIDÉRER QUE VOUS AVEZ RENONCÉ À VOTRE DEMANDE DE REMISE EN VIGUEUR DE VOTRE CERTIFICAT ET LA REJETER.

Fait le : 19 octobre 2026

Registrar's Signature

Linda Lacroix, EAO, M. Éd.
Registraire et chef de la direction
Ordre des enseignantes et des
enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

DEST. : Rose Marie Donatelli-Venneri
[XXX][XXX]

[XXX]

ENTRE :

ROSE (ROSETTA) MARIE
DONATELLI-VENNERI

- et -

L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET
DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

COMITÉ DE DISCIPLINE DE
L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET
DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

AVIS D'AUDIENCE concernant une
DEMANDE DE REMISE EN VIGUEUR DU
CERTIFICAT

Glick Feinberg Stone LLP
65 Front Street East, Suite 200
Toronto ON M5E 1B5

Jordan Glick
Tél. : 416-596-2960, poste 100
Télec. : 416-596-2598

Avocat de l'Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario